



Haute Vallée
de la Garonne
Montagne
Sauvage
Pays de
l'OURS

COMMUNE DE FOS

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2026

Le 1^{er} février 2026, à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire. Convocation et affichage effectués le 27 janvier 2026.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Jean-Michel ESTOUP, Isabelle DEQUESNE, Marie-Louise TREY et Jean-Christophe CERCIAT.

Représentés par pouvoir :

Absents : Dominique BOUTONNET, André OSET

Arrivée en cours de séance :

Départ en cours de séance :

Secrétaire de séance : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Christophe CERCIAT, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2026. Monsieur le Maire propose de voter le dernier compte rendu de conseil.

Mme DEQUESNE : depuis le dernier conseil, j'ai un peu plus creusé et en fin de compte j'aurais voté contre car c'est la région qui aura la main sur tout, les communes ne sont quasiment pas représentées.

Il est adopté à l'unanimité.

M. le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Validation du plan de règlement de l'assurance suite au sinistre.
- Questions diverses.

Validation du plan de règlement de l'assurance suite au sinistre.

Considérant que le sinistre incendie La Gentilhommière survenu le 14 décembre 2023 a été déclaré à notre Compagnie qui garantit le patrimoine de la Ville, Compagnie AXA Assurances IARD Mutuelle représentée par SARL GALEY-LABAUTHE Assurances.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de règlement proposé par l'assurance AXA pour le sinistre incendie de la Gentilhommière.

M. le Maire détaille point par point le plan de règlement annexé ci-joint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider et d'accepter le plan de règlement d'un montant de 1 620 022.17 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'accord, d'accepter le plan de règlement et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Mme DEQUESNE : Malgré de nombreuses sollicitations pour avoir accès à des informations, nous n'avons jamais été associé aux décisions et là à un mois des élections tu nous sors ce tableau ! Tu devais être obligé de prendre une délibération. J'ai appris par des habitants que le deuxième appel d'offre avait eu lieu cet été alors que je n'ai eu aucune information à ce sujet. Tu as gardé le projet initial alors qu'il aurait dû être revu.

M. le Maire : il va être modifié à la baisse, pour information les travaux à la maison mitoyenne pour la chambre PMR font partis des mises en conformités donc une partie est pris en charge par l'assurance.

Mme DEQUESNE : je regrette vraiment que nous n'ayons pas eu de réunion avant et qu'il n'y est pas eu de réunion avec les habitants. On n'a pas d'infos.

M. le Maire : vous pouvez aller voir les anciens comptes rendus où l'on a répondu aux questions avec les éléments à notre disposition.

M. ESTOUP : quel est la prochaine étape ?

M. le Maire : les menuiseries. Je tiens à apporter une précision : nous payons les factures TTC avec 20% mais l'assurance nous rembourse en hors taxe, et sur de grosse facture cela représente une sacrée somme.

Madame DEQUESNE Isabelle ne souhaite pas prendre part au vote.

Vote : 5 POUR

Pas de questions diverses.

Questions du public :

Public : Quel est le montant de l'assurance versé à ce jour ?

M. le Maire : 800 000 €.

Public : connaît-on le coût total des travaux une fois terminé ?

M. le Maire : si nous le faisons de A à Z 1 743 000 €, l'assurance prend en charge 1 620 000€.

Public : l'assainissement est compris ?

M. le Maire : oui.

Public : donc combien de notre poche ?

M. le Maire : rien, nous n'allons pas faire la totalité des travaux, la prochaine municipalité fera ce qu'elle voudra, des choix seront fait.

Public : pourrait-on avoir connaissance des plans ?

M. le Maire : oui justement ils seront dans le bulletin municipal de fin de mandat que vous recevrez prochainement.

Je tiens à rappeler le projet de départ en 2020 : les mêmes travaux avec un investissement de la commune de 100 000 € et il n'est pas question que la commune verse de l'argent en plus.

La séance est levée à 18h.

PV approuvé à la séance du 20 mars 2026

Le Maire, Pascal PENETRO

Secrétaire de séance, Jean-Christophe CERCIAT

